

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 janvier à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

28/12/2023

Présents : BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSZCZYNSKI Céline, ZIPPEL Floriane, ERHARD André, BENOIT Pierre et URBAN Michel

Absents excusés : Mélanie BECKER

Nombre de Procuration : 1 – Mélanie BECKER à Florianne ZIPPEL

Secrétaire de séance : Cyrille BECKER

DCM 002/2024 modalités définissant la rémunération de l'agent recenseur.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine campagne de recensement qui va avoir lieu du 8 janvier au 17 février 2024.
- Il informe qu'il souhaite recruter en tant qu'agent recenseur Mme Mathilde Lefrant
- Il informe le conseil municipal de la dotation forfaitaire versée par l'Etat pour cette opération.
- Il propose au conseil municipal de la rémunération suivante pour cette tâche : 880 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour et décide :

- De valider la rémunération sus-citée pour l'agent recenseur.
- D'autoriser M. Le Maire à réaliser les démarches pour mettre en place cette rémunération.

Fait à RAVILLE, le 05/01/2024

Conforme au registre
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



Signature of Michel URBAN, Maire, with official stamp of the Commune de Raville.

Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER



Signature of Cyrille BECKER, Secrétaire de séance.